



L'UNSA Défense  
s'occupe de moi

**Personnels**  
**Civils**  
des **Armées**

# ELECTIONS du 6 décembre 2018

Tout ce que vous voulez savoir...  
sans jamais oser le demander ?





Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME

# Sommaire

01. Pourquoi voter ? Dialogue social et paritarisme
02. Rôle et importance du comité technique ministériel (CTM) ?
03. Quelles sont les implantations et les missions des autres comités techniques (CT) ?
04. Quelles sont les différentes catégories et les missions des commissions administratives statutaires ?
05. Vais-je pouvoir voter le 6 décembre 2018 ?
06. Pour quelles instances vais-je voter le 6 décembre 2018 ?

Moi je soutiens  
l'Unsa 

Moi  
je vote  
Unsa 



# Pourquoi voter ?

## Dialogue social et paritarisme

*L'UNSA Défense : ma défense autrement*



# Pourquoi voter ? paritarisme et dialogue social ?

Voter est un droit civique essentiel au fonctionnement d'une démocratie: il permet à chaque citoyen d'exprimer son choix et sa volonté en élisant ses représentants locaux, nationaux. Dans le milieu professionnel, la démarche est identique. **Il vous appartient à travers les élections professionnelles, de choisir les délégué(e)s que vous estimez les mieux à même de vous représenter, de vous défendre, de vous informer.**

Si l'abstention a été qualifiée de record pour le second tour de l'élection présidentielle française de 2017 en s'établissant à 25.3%, elle avait été pire aux **élections professionnelles 2014 dans la fonction publique de l'Etat : 47.7 %.**

C'était aux ministères des finances, de l'écologie et de la **Défense (73.8%)** que les **taux de participation** avaient été les plus élevés.

**Alors le 6 décembre, allez voter pour ne pas laisser d'autres décider de vos choix :**

*Je vote  
et fais voter  
UNSA*



## Pourquoi voter ? paritarisme et dialogue social ?

Le **paritarisme** est introduit pour la première fois en France par la loi du 19 octobre 1946, portant sur le statut de la fonction publique, et la mise en place des instances paritaires de concertation. Auparavant, les structures administratives étaient gérées par les seuls supérieurs hiérarchiques.

**Ces instances paritaires (comités ou commissions) sont consultatives et non décisionnelles, toutefois elles permettent aux organisations syndicales d'apporter aux différents échelons de l'administration votre avis.**

Le **dialogue social** dans la fonction publique doit reposer sur le respect de deux légitimités démocratiques : le **suffrage universel** pour le pouvoir politique et **les élections dites « professionnelles »** qui, tous les quatre ans, établissent la **représentativité des différentes organisations syndicales**. C'est dans ce cadre que se discute la loi et la réglementation, qui s'appliquent aux agents publics.

L'administration a le pouvoir de décider seule et pourrait être tenter de le faire mais sans dialogue social, elle court le risque d'aller à l'échec !

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense** <sup>5</sup>



# Rôle et importance du comité technique ministériel (CTM)

*L'UNSA Défense : ...carrément !!*



## Qu'est ce qui détermine la représentativité au ministère des armées ?

Le vote au comité technique ministériel (CTM), permet de déterminer la **représentativité syndicale au sein du ministère des armées.**

Lors des **élections 2014**, 45617 suffrages ont été exprimés. Voici, la répartition des sièges issue du scrutin:

*L'UNSA Défense  
plus présente encore,  
c'est possible.*

*À vous de le décider !*

FO	4
CFDT/CFTC	4
CGT	3
<b>UNSA</b>	<b>3</b>
CGC	1

Force Ouvrière est donc la 1ère organisation syndicale représentative suivie de près par l'alliance CFDT/CFTC.

***Tout le monde a droit à l'UNSA Défense***



# Qu'est ce qui détermine la représentativité des organisations syndicales au ministère des armées ?

**Le vote au Comité technique ministériel (CTM) détermine la représentativité syndicale** au sein de notre ministère. L'UNSA Défense était la **4ème organisation du ministère des Armées**.

Mais ce vote déterminera également la représentativité syndicale au niveau interministériel (conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et conseil commun de la fonction publique présidés par le ministre en charge de la fonction publique) par agrégation des votes dans les différents ministères. L'UNSA Fonction publique **était la 4ème organisation représentée dans chacune de ces instances**.

Il est vrai que cette représentativité déterminera les moyens de fonctionnement alloués à chaque organisation, **moyens obtenus qui contribuent au quotidien à votre défense**, mais cette représentativité donne **aussi et surtout le « droit à négocier »...**

**L'enjeu est important, car une organisation syndicale forte est la mieux à même de défendre vos intérêts.**

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



# Qu'est ce qui détermine la représentativité des organisations syndicales au ministère des armées ?

Placé auprès de la ministre des Armées, le **CTM** permet la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2010, dite « de rénovation du dialogue social », issue des accords de Bercy signés par l'UNSA, le 2 mai 2008. Cette instance non paritaire est composée de la ministre, de ses grands subordonnés dont le Secrétaire général pour l'administration (SGA) et de **quinze représentants titulaires du personnel civil directement élus**.

Le **CTM** est le lieu où il est possible **d'évoquer avec le ministre des armées et ses conseillers les sujets qui sont au cœur de votre vie quotidienne** (rôle et place du personnel civil, considération accordée au personnel civil, risques psycho sociaux, ...).

Le comité technique ministériel (**CTM**) traite pour **l'ensemble du personnel civil** du ministère de la Défense et des Anciens combattants, **quel que soit son statut, de sujets à caractère statutaire et indemnitaire, ainsi que des thèmes communs à la communauté de travail**. C'est donc là que **sont votés les textes fondateurs** (accompagnement des restructurations ou plus précisément l'ordonnance relative au Service de santé des armées, décret relatif à l'agence de l'innovation de défense) **qui régiront ensuite votre vie dans les services**.

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



# Qu'est ce qui détermine la représentativité des organisations syndicales au ministère des armées ?

L'UNSA-Défense est porteuse d'une conception du syndicalisme différente, respectueuse de l'avis de tous et de chacun, respectueuse de l'autonomie de décision de ses structures territoriales. **L'UNSA-Défense est une organisation moderne, en phase avec les aspirations des agents. L'UNSA-Défense développe une pratique du dialogue social et de la négociation qui s'appuie sur une analyse des situations, sans dogme ni esprit partisan. L'UNSA n'est ni adepte du refus systématique de principe, ni dans une démarche d'acceptation par habitude.**

L'expérience professionnelle de nos délégués a forgé leur connaissance des situations éminemment diverses et variées d'un ministère pas comme les autres. **Que ce soit dans les domaines sociaux, industriels, RH, de santé et sécurité, d'avancement, de défense des droits individuels et ceux du collectif de travail, de discrimination, de statuts, de service public, tous nos délégués sont aguerris à une pratique syndicale UNSA exigeante, réformiste, combative mais utile, efficace et enthousiaste, car s'appuyant sur le réel, le vécu des agents dans leur quotidien.**

Les élus UNSA Défense ont rempli leur mandat 2014-2018 avec **engagement et acharnement** à toujours évoquer vos situations vécues au quotidien, sans théoriser, sans dogme, sans arrière-pensées. Cet **engagement désintéressé** reste la feuille de route des candidates et candidats qui se présentent à vos suffrages cette année.

Vous avez d'ailleurs été tout au long de ces 4 années régulièrement informés par des comptes rendus fidèles des positions prises par l'UNSA Défense dans cette instance.



## le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense



# Quelles sont les missions du comité technique ministériel ?

Les 3 engagements de l'UNSA Défense vis-à-vis de vous :

Mieux vous informer

Mieux vous représenter

Mieux vous défendre

Si la couleur bleue identifie aujourd'hui l'UNSA, ce sont bien les engagements de vos candidates et candidats UNSA-Défense, leur conduite, leurs valeurs humanistes et respectueuses des choix de chacun, porteurs de l'intérêt à la fois de tous et de chacun, **qu'il vous faudra choisir le 6 décembre pour faire de l'UNSA-Défense la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du ministère des armées.**

*Tout le monde a droit à l'UNSA Défense.*



**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



**Quelles sont les implantations  
et les missions des autres  
comités techniques ?**

***L'UNSA Défense : ...certainement !!***



# Quelles sont les implantations et les missions des autres comités techniques ?

## ***1- Un principe territorial : LA BASE DE DEFENSE.***

Le dispositif territorial de notre ministère s'appuie sur une organisation en "Bases de Défense", **50 au total dont 5 en outre-mer.**

10 représentants syndicaux sont appelés à représenter les agents civils de chacune de ces Bases de Défense, indépendamment des employeurs de chacun.

Le CT de BDD est compétent pour l'ensemble des formations de périmètre géographique à l'exception des organismes d'administration centrale.

## ***2- Un principe de réseau : LA CHAÎNE D'EMPLOI (EMPLOYEUR).***

13 comités techniques de réseaux ont été institués :

**AIR, DGA, DIRISI, DRH-MD, DSNJ, SCA, SEA, SIAé, SID, SIMU, SSA, TERRE, MARINE.**

Existe aussi le comité technique d'administration centrale (**CTAC**) compétent pour les services d'administration centrale et à compétence nationale

10 représentants syndicaux sont appelés à représenter tous les agents civils auprès de chacun de ces "grands employeurs".

Le CT de réseau est compétent pour les services centraux, les services déconcentrés et les services à compétence nationale relevant d'une même chaîne d'emploi.

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



# Quelles sont les implantations et les missions des autres comités techniques ?

Les comités techniques ont des **attributions** étendues à l'ensemble des aspects de la communauté de travail.

Ils sont consultés sur :

- l'organisation et le fonctionnement des organismes ou services à l'exception des organismes militaires à vocation opérationnelle ;
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- les évolutions technologiques et des méthodes de travail et à leur incidence sur les agents ;
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition afférents ;
- la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles;
- l'insertion professionnelle ;
- l'égalité professionnelle, la parité professionnelle et la lutte contre toutes les discriminations ;
- l'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel civil lorsque aucun CHSCT n'est placé auprès d'eux.

***Tout le monde a droit à l'UNSA Défense***



# Quelles sont les implantations et les missions des autres comités techniques ?

Pour l'UNSA Défense, le fonctionnement de ces comités n'est pas satisfaisant car se contentant trop souvent de présenter des bilans d'actions passées ou de projets déjà actés.

L'UNSA Défense demande que ces instances fonctionnent plus comme des lieux de discussion et de dialogue. Que les sujets traités, le soient de manière dynamique et plus prospective. Il est également demandé qu'à l'instar de ce qui est fait au comité technique ministériel, les membres de ces CTR soient régulièrement informés de l'état d'avancement des sujets mis à l'ordre du jour des précédentes séances.

L'UNSA Défense souhaite que soient soumis à l'ordre du jour de ces comités des plans d'actions Ressources humaines (RH) intégrant l'organisation et la formation, prévoyant des parcours professionnels.

Nos élus vous rendent compte à chaque réunion. Consultez nos délégués (vos délégués) ou nos sites Intradef/Internet.



**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



Quelles sont les différentes catégories  
et les missions des commissions  
administratives statutaires ?

***l'UNSA Défense :... absolument !!!***



# Quelles sont les différentes catégories et les missions des commissions administratives statutaires ?

Différentes catégories selon le statut de l'agent :

- Pour les **fonctionnaires** :

Les commissions administratives paritaires locales ou centrales (**CAPC ou CAPL**)

Il existe 15 CAPC et 6 CAPL

- Pour les **ouvriers de l'Etat (OE), les OE chefs d'équipe et les techniciens à statut ouvrier (TSO)** :

Les commissions d'avancement des personnel à statut ouvrier (**CAPSO**)

Il existe 32 CAPSO

- Pour les **agents sur contrat** :

La commission paritaire spécifique (CPS) des Ingénieurs Cadres Technico-commerciaux et Techniciens Cadres Technico-commerciaux (**CPS ICT/TCT**)

La commission consultative paritaire unifiée (**CCPU**) compétente pour les agents sur contrat relevant appelés couramment Décret 1949 (décret n°49-1378 du 3 octobre 1949 )et de la jurisprudence Berkani (décret n° 2001-822 du 5 septembre 2001)

***Tout le monde a droit à l'UNSA Défense***



## Quelles sont les différentes catégories et les missions des commissions administratives statutaires ?

Ces commissions traitent de situations individuelles, qu'il s'agisse d'avancement, de discipline ou de recours contre des décisions administratives défavorables (CREP, demande de formation, refus de disponibilité ou de titularisation, par exemple ...)

Certains corps disposent de CAP centrales et locales. Seules les CAPC traitent de promotion de corps, de demande de détachement ou d'intégration.

**L'UNSA Défense maîtrise les dossiers confiés, est vigilante aux situations individuelles des personnes qui se sont signalées à elle.**

**Ses élus, compétents et responsables, rendent compte régulièrement de leurs actions. Ils savent lorsque c'est nécessaire interpellier l'administration.**



**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



**Vais-je pouvoir voter le  
6 décembre 2018 ?**

***L'UNSA Défense : résolument !!***



# Vais-je pouvoir voter le 6 décembre 2018 ?

La qualité d'électeur s'apprécie à la date du scrutin, soit le 6.12.2018.

Sont électeurs au CTM tous les personnels civils (fonctionnaires, ouvriers de l'Etat, agents contractuels) affectés administrativement dans un service relevant du ministère des armées, travaillant dans les services centraux, les services extérieurs et les services à compétence nationale, qu'ils soient situés en métropole, dans les DOM-COM ou à l'étranger.

**Pour ce qui concerne les autres scrutins ou si vous êtes dans une situation non citée précédemment : Prenez contact avec le délégué UNSA Défense le plus proche**

**Et le jour J : n'oubliez pas votre pièce d'identité,**

**N'attendez pas l'heure de la fermeture pour vous rendre au bureau de vote. Les délégués UNSA Défense seront présents pour vous guider (non dans votre choix !!) mais parmi le dédale des différents scrutins**

***Tout le monde a droit à l'UNSA Défense***



**Pour quelles instances vais-je voter  
le 6 décembre 2018 ?**

***L'UNSA Défense : passionnément !!***



# Pour quelles instances vais-je voter le 6 décembre 2018 ?

	CTM	CTR (1)	CT BDD ou CTAC	CAPC	CAPL	CAPSO	CCPU	CT ICT TCT
Adjt Adm	*	*	*	*	*			
SA	*	*	*	*	*			
AAE	*	*	*	*				
Administrateur civil	*	*	*	*				
ATMD	*	*	*	*	*			
TSEF	*	*	*	*	*			
IEF	*	*	*	*				
ingénieur de travaux maritimes	*	*	*	*				
ASS	*	*	*	*				
CTSS	*	*	*	*				
AS/ASHQC	*	*	*	*	*			
TPC	*	*	*	*	*			
PCRMT	*	*	*	*				
ICSGS	*	*	*	*				
infirmier de la défense	*	*	*	*				
cadre de santé	*	*	*	*				

(1) certains personnels civils ne relient d'aucun CTR

(2) les représentants aux CT de CMG, aux CHSCT et aux comités sociaux sont désignés par les organisations syndicales selon leurs résultats

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



# Pour quelles instances vais-je voter le 6 décembre 2018 ?

	CTM	CTR (2)	CT BDD ou CTAC	CAPC	CAPL	CAPSO	CCPU	CT ICT TCT
ANT D1949	*	*	*				*	
Berkani	*	*	*				*	
loi 84-16	*	*	*				*	
ICT/TCT	*	*	*					*
OE	*	*	*			*		
OE CE	*	*	*			*		
TSO	*	*	*			*		

(1) certains personnels civils ne relèvent d'aucun CTR

(2) les représentants aux CT de CMG, aux CHSCT et aux comités sociaux sont désignés par les organisations syndicales selon leurs résultats

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**

# Quelques points de vigilance pour voter le 6 décembre 2018 ?



Il ne sera ouvert une urne pour un scrutin dans le bureau de vote dont vous relevez que s'il y a **plus de 50 votants à ce scrutin.**

Si tel le cas, **POUR CE SEUL SCRUTIN**, vous serez appelé à voter par correspondance.

Les votes par correspondance doivent parvenir à la section de vote le 6 décembre 2018 avant l'heure de clôture du scrutin. Les enveloppes qui parviennent à la section de vote dans le respect des délais et de l'heure sont valables si elles sont fermées, qu'elles soient affranchies ou non, que le timbre soit oblitéré ou non.

Pour les autres, vous devrez vous **déplacer au bureau de vote**



Pour **la 1<sup>ère</sup> fois**, le ministère des armées expérimente le **vote électronique**. **Sont concernés les agents votant pour :**

- le CT de la BDD de Tours,
- la CAPC des administrateurs civils.

Le vote électronique sera possible **du lundi 3 décembre 2018, à 10 heures, au jeudi 6 décembre inclus, à 15h** (heure de Paris). Le vote électronique permet de voter, à toute heure et au moyen de tous supports connectés à internet (téléphone portable, tablette, ordinateur personnel ou professionnel) et sur le kiosque à voter situé dans l'établissement pendant **les 4 jours d'ouverture du scrutin.**



# Pour quelles instances ne voterais-je pas le 6 décembre 2018 ?

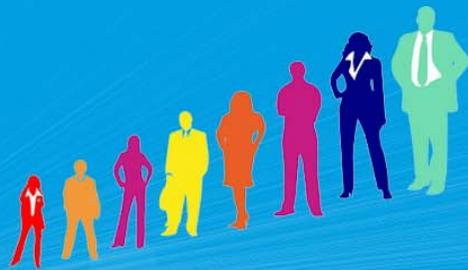
Enfin, sachez qu'il y a des comités ou commissions, pour lesquels vous ne votez pas directement mais dans lesquels siègent vos représentants par désignation des organisations syndicales selon la représentativité obtenue lors de certains scrutins.

Il en va ainsi de :

- La **commission centrale de prévention (CCP)**, de niveau ministériel, examine toutes les questions relatives à l'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel civil ;
- Au niveau local, se trouvent les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**) ;
- Le **conseil central de l'action sociale (CCAS)**, instance nationale, participe à l'élaboration de la politique d'action sociale du ministère ;
- Au niveau local, les **comités sociaux (CS)** formulent des propositions afin de satisfaire les besoins exprimés par les agents. En commissions restreintes, ils se prononcent sur les attributions de prêts et de secours ;
- Les **comités techniques de CMG** au nombre de 6, instances de dialogue social pour le périmètre de gestion du CMG concerné.



Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME



L'UNSA Défense  
s'occupe de moi

Personnels

Civils

des Armées

Le 6 décembre 2018 : Faites le bon choix !

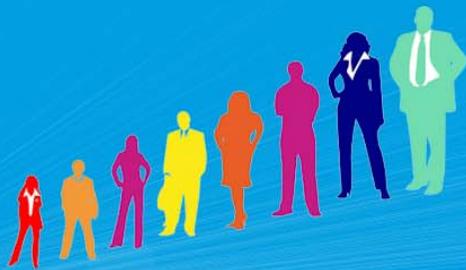
*Tout le monde a droit à l'UNSA Défense*

*Je vote  
et fais voter  
UNSA*





Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME



# L'UNSA Défense s'occupe de moi

**Personnels**  
**Civils**  
des **Armées**

## UNSA Défense

78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS

-  Tel : 01 42 22 37 02
-  [federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)
-  [portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)
-  [www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)
-  [www.facebook.com/UNSADefense](http://www.facebook.com/UNSADefense)
-  @UnsaDefense
-  UNSA Defense diffusion

*Je vote UNSA !*



*Le 6  
décembre  
2018*

*Je fais voter  
UNSA !*

